

NOM DU SITE : PARC OUAGADOUGOU – ZAC JO TEISSEIRE (GESTION ENTIEREMENT MUTUALISEE)

LOCALISATION : GRENOBLE SUD-EST



DESCRIPTIF DU SITE ET DE SA GESTION EAUX PLUVIALES :

Reconversion de l'ancien site industriel Schneider Electrique (superficie de 4.25 ha)

Destination : habitat (environ 440 logements) – Espaces publics conséquents – Coût de l'aménagement de la noue centrale et du parc : de l'ordre de 2.7 M€ HT.

Le parc Ouagadougou et la noue de l'allée d'Essen constituent le lieu de gestion pluviale mutualisée pour une partie des bâtiments et espaces publics de la ZAC Teisseire.

ENJEUX EN MATIERE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES :

Installer une gestion des eaux pluviales alternative et innovante à l'échelle du parc et de la ZAC, permettant de limiter non seulement les débits mais aussi les volumes cumulés repris par le réseau unitaire en aval.

Offrir aux habitants un espace vert majeur, articulation entre deux quartiers d'habitats sociaux en cours de restructuration.

Distinction eaux pluviales de chaussées et eaux pluviales « propres »	Oui : Eaux de voiries → réseau d'assainissement. Eaux propres → irrigation du parc.
Optimisation des surfaces non imperméabilisées	Oui : 1 ha de parc, 0.6 ha d'espaces verts sur l'allée d'Essen et environ 1 ha de jardins en cœur d'îlots.
Mise en place d'ouvrages robustes, « autonomes », et pérennes favorisant une maîtrise des coûts de gestion.	Oui : Collecte à ciel ouvert partielle, mutualisation de la gestion espaces publics (hors voiries) et de certains lots privés. Traitement biologique, rétention au sein d'espaces paysagers avant rejet régulé au réseau Métropole.

ETAT D'AVANCEMENT :

2008 ouverture du parc au public, finalisation phase 1 + parc : 2010 ; phase 2 : livraison fin 2015.

GOUVERNANCE

Qui met en œuvre ?	Maîtrise d'ouvrage : Ville de Grenoble Maîtrise d'œuvre : ADP Dubois ; SINBIO ; E2CA
Qui gère ?	Service espaces verts ville de Grenoble : espace public. Régie assainissement de la Métropole : réseau public. Association syndicale libre (lots privés).
Qui est propriétaire in fine ?	Ville de Grenoble (espaces publics). Privés / bailleurs sociaux (îlots).
Quelle interaction entre les différents acteurs public/privé ?	Respect du règlement d'assainissement de la Métropole. Obligation de raccordement à la noue publique.

INDICATEURS DE REUSSITE DU PROJET

La conciliation des intérêts de chaque acteur de la gestion de l'eau :

Service Police de l'eau : prescriptions sur la qualité des rejets, la gestion des pluies fréquentes et exceptionnelles	Non : Pas de dossier loi sur l'eau. Police de l'eau non consultée.
Gestionnaire du réseau d'assainissement : maintien de la capacité des réseaux pour les pluies fréquentes et facilité d'entretien des ouvrages de raccordement	Oui : Rétention d'une pluie supérieure à 2 ans au droit du parc. Rejet à débit régulé vers le réseau unitaire en aval (5 l/s/ha). Pas de rétention des eaux de voiries publiques.
Promoteur/aménageur : limiter l'emprise des ouvrages afin de réduire le cout du foncier et optimiser la revente ultérieure	Moyen : Rétention partiellement mutualisée au sein du parc. Plusieurs bâtiments n'ont pu être raccordés à la noue et au parc → rétention à l'ilot.
Collectivités : concevoir des ouvrages qui permettent la mutualisation des fonctions ou usages, dans un souci d'optimisation de l'espace et d'intégration paysagère et urbaine	Oui : Multiplicité des usages au sein du parc : <ul style="list-style-type: none">• Gestion pluviale, arrosage• Récréatif• Développement de la biodiversité, d'une zone à caractère humide
Entretien des ouvrages : garantir la possibilité d'un entretien aisé	Moyen : Tonte et développement naturel des espaces. Difficultés d'entretien de certains espaces trop spécifiques (rigoles de traitement) → détérioration dans le temps.
Tous les acteurs ainsi que les usagers : sensibilisation à une inondation temporaire	Oui : Ouvrages de gestion identifiés : noue et parc. Communication sur la vocation du parc.

L'intégration des enjeux environnementaux de la gestion pluviale afin de contribuer ensuite à la transversalité du bénéfice pour :

Biodiversité : principe de la « nature en ville » avec la mise en place d'une trame végétale de qualité	Oui : Développement d'une zone à caractère humide, et d'un parc avec une diversité d'espèces. Amélioration du cadre de vie.
Inondation liée au ruissellement : superposition d'évènements de temporalité différente	Oui : Gestion dissociée selon différentes occurrences avec des surverses successives.
Paysage : amélioration du cadre de vie pour les habitants	Oui : Espaces publics paysagers conséquents.
Changement climatique : réduction des effets de la minéralisation sur les îlots de chaleur	Oui : Lots, parc et noue fortement végétalisés → réduction du ruissellement.
Aspect Sanitaire : adaptation des ouvrages afin d'éviter les proliférations de moustiques, et notamment le moustique tigre.	Oui : Traitement par décantation et épuration biologique. Stagnation possible en temps de forte pluie au sein de la zone humide en période hivernale.

CONCLUSION

Point positif

Régulation du ruissellement pluvial urbain, réduction des problèmes d'engorgement des réseaux.
Dégradation initiale des ouvrages → résolue par une meilleure communication sur la destination / vocation du parc – Amélioration du cadre de vie local.
Collecte en surface qui permet de s'affranchir des problèmes de nappe peu profonde.

Axe d'amélioration

Aller vers une gestion mutualisée des eaux pluviales pour l'ensemble des îlots ainsi que pour les voiries publiques.
Dégradation dans le temps de la fonctionnalité de certains ouvrages en raison de leur caractéristiques structurelles (ouvrages de traitement, avec rejet par conduite de faible diamètre).